

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 PP 39 Budget spécial : Approbation du compte de gestion 2020 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la préfecture de police (budget spécial de la préfecture de police).

Monsieur Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget spécial primitif de la préfecture de police pour 2020 approuvé par délibération 2019 PP 78 du 19 décembre 2019;

Vu le budget supplémentaire approuvé par délibération 2020 PP 44 du 4 août 2020 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée par délibération 2020 PP 82 du 15 octobre 2020 ;

Vu le compte de gestion 2020 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 mai 2021, par lequel M. le préfet de police lui présente ledit compte ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} Commission, et par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Statuant sur la situation au 31 décembre 2020 et sauf règlement et apurement par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, arrête, conformément à l'article susvisé du code général des collectivités territoriales, le compte en deniers du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2020.

Le Premier Adjoint à la Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE